LETTRE D' INFOS N°9 — JUILLET 2020

INFORM'ACTION 74



N° ISSN 2677-3376

NOS LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

<u>Cran – Gevrier</u>:

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

Meythet:

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

Cluses:

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly:

1ers & 3èmes Jeudis du mois

Rue de l'Annexion Maison de l'Albanais

Litiges, Ecoute, Conseils....

PRENEZ RDV EN LIGNE

sur notre site internet

www.csf74.fr

Permanence téléphonique:





CSF74

udcsf74@la-csf.org

ACTUS asso



CRAN-GEVRIER
MEYTHET
CLUSES
RUMILLY

Du 14/07 au 25/08
Reprise le 02/09
Du 23/07 au 27/08
Reprise le 03/09

NOUS VOUS RECEVRONS EN CAS DE LITIGE URGENT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, PRIS EN LIGNE

À partir de notre site internet : www.csf74.fr



PUIS, RETROUVONS-NOUS!

AUX FETES DES ASSOCIATIONS

Dès la rentrée

RUMILLY 29 AOÛT

CLUSES 05 SEPTEMBRE

CRAN-GEVRIER 26 & 27 SEPTEMBRE

« sous réserve d'annulation par les partenaires organisateurs »

AU VAL VERT-SEYNOD

Pour préserver leur environnement, les habitants ont initié un nettoyage des abords de leur ensemble à la fin du confinement.





Tickets restaurant: jusqu'à 38 € par jour



Le plafond journalier est passé de 19 € à 38 € depuis le 12/06 et restera valable jusqu'au 31/12/2020.

Ce nouveau plafond est utilisable dans les restaurants (tous les jours y compris le dimanche et jours fériés)

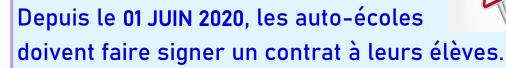
Attention: Le plafond reste à 19 €/jr en supermarché ou magasin alimentaire



Plus d'infos https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14098?xtor=EPR-100

Auto Ecole

PERMIS DE CONDUIRE NOUVEAU CONTRAT—TYPE



Ce contrat-type, défini dans un arrêté paru au J.O du 06 Juin 2020, impose une plus grande clarté entre les auto-écoles et leurs élèves. Il devrait permettre de mieux comparer les services proposés par les différents établissements et vise à réduire le coût du permis.



Plus d'infos https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13878



CONTRÔLE DE CHARGES

Pendant le confinement, vous avez été obligé d'abandonner beaucoup de vos activités extérieures. En restant chez vous, vous avez probablement consommé plus d'eau, d'électricité, de gaz, ce qui augmentera vos factures Locataires. individuelles. Il en va de même sur les consommations des communs qui regroupez-vous apparaîtront sur votre « régularisation de charges » en 2021.

Si vous trouvez qu'elles sont importantes, vous pouvez demander un « Contrôle de Charges ».

LA CSF PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMARCHE....